

# AVIS PUBLIC



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023, À 18 H 30

### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-008

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE L'AJOUT ET LA MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 APPLICABLE AU SECTEUR DE LA COULÉE GROU**

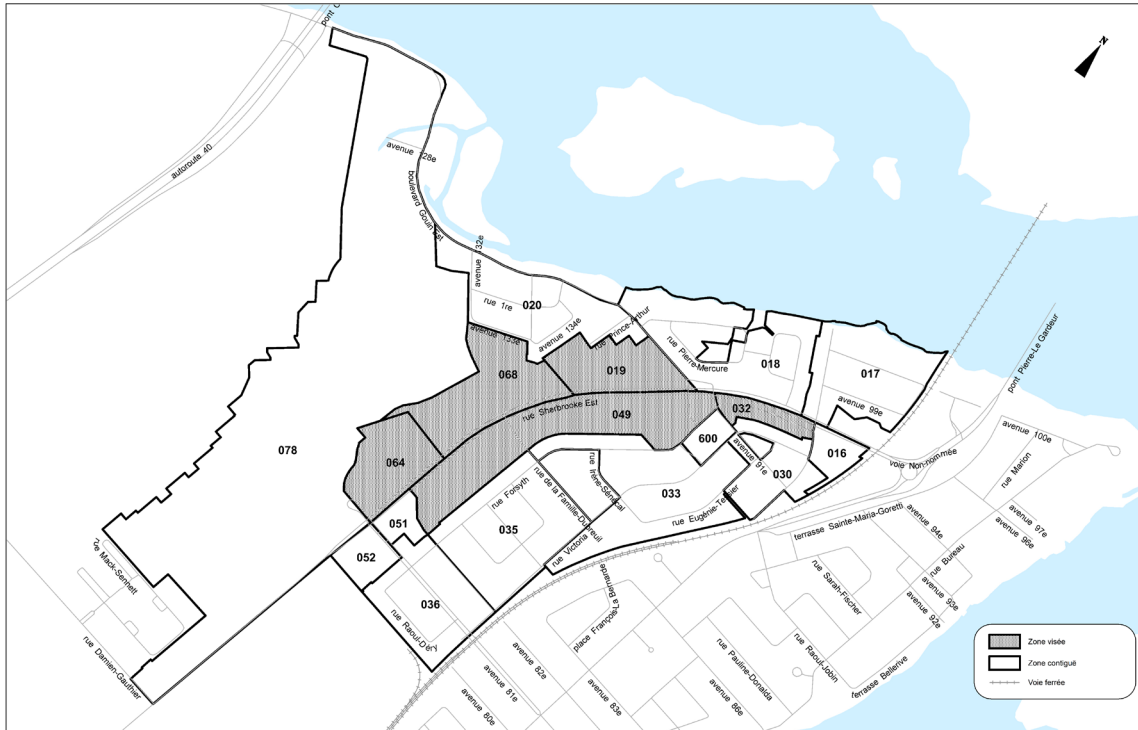
**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, le premier projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-008, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mercredi 20 septembre 2023, à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à mettre à jour la section 9, applicable au secteur de la coulée Grou, du Règlement, et ce, afin de permettre de mieux encadrer les projets de construction projetés dans le secteur, afin de s'assurer que les projets répondent aux préoccupations actuelles d'aménagement du territoire.

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement vise les zones 019, 032, 049, 064 et 068 ainsi que les zones contiguës numéro 016, 017, 018, 020, 030, 033, 035, 036, 051, 052 et 078, telles qu'identifiées au plan ci-contre.



QUE ce premier projet de règlement et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 11 septembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj, notaire